



CSE - REUNION EXTRAORDINAIRE SSCT DU 08 AVRIL 2021

En début de séance, FO demande l'installation d'un accueil exclusivement sur rendez-vous le matin pendant ce confinement. Cela permettrait de réduire la circulation du covid toujours très présent dans notre région.

Notre Directeur Régional appelle à la vigilance l'ensemble des salariés de PE ARA pendant les quatre semaines à venir, à minima, suite aux annonces gouvernementales.

La jauge sanitaire et les gestes barrières doivent absolument être respectés par tous :

- ✓ Les réunions physiques doivent être réduites à un strict minima en respectant les jauges sanitaire et les gestes barrières,
- ✓ Les pauses méridiennes et la prise de repas (autorisation de prendre son repas dans son bureau)
- ✓ Les agents, se déplaçant habituellement en transport en commun pour se rendre sur leur lieu de travail, pourront prendre leur véhicule personnel et être remboursés des frais kilométriques et de parking.

LES CHIFFRES DU JOUR

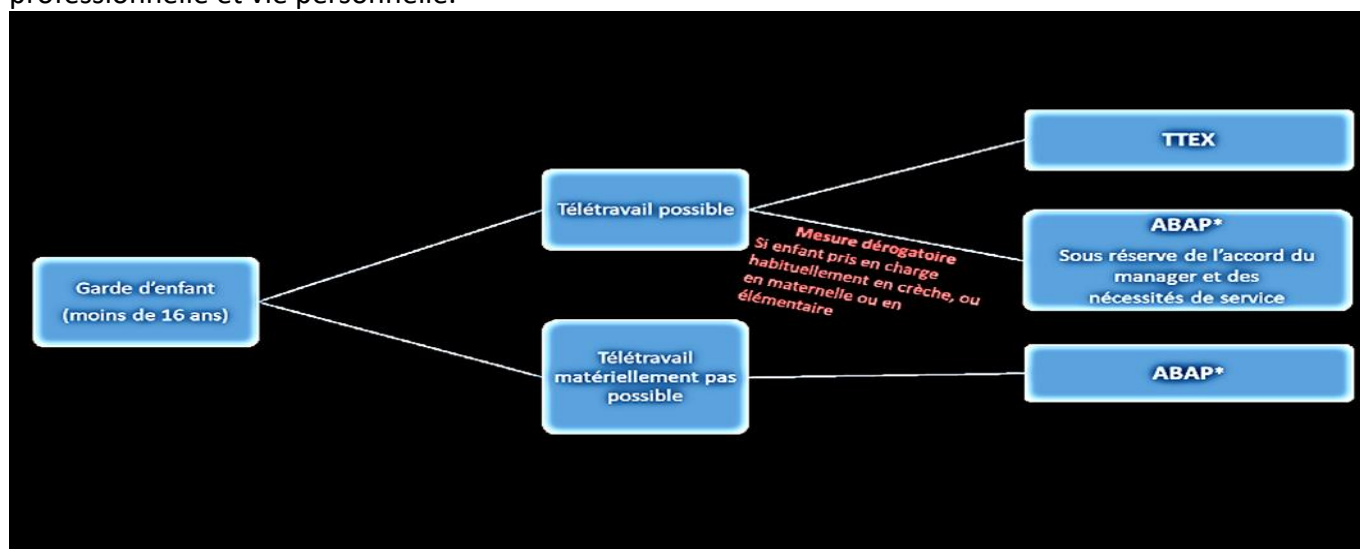
- ✓ Plus de 80 % d'agents mobilisent des jours de télétravail (plus 50 % du temps de travail hebdomadaire),
- ✓ Moins de 10 cas COVID sur l'ensemble de la région,
- ✓ Baisse de 50 % de programmation de l'ensemble des formations

CONSEILLERS INTERVENANT EN MILIEU PENITENCIER

L'administration pénitentiaire maintient l'activité de réception. A ce jour, il est possible aux conseillers dédiés de s'y rendre.

GARDE D'ENFANTS – TELETRAVAIL - ABAP

A titre dérogatoire, jusqu'au 26 avril 2021, un agent qui est dans l'impossibilité de faire assurer la garde de son ou ses enfants par un moyen alternatif (conjoint, famille...), dès lors qu'il n'est pas en mesure de télétravailler dans de bonnes conditions, **devra en effectuer la demande en attestant de sa situation (via l'attestation en annexe de la note Version 11 du 06.04.21) à son manager qui tiendra compte, pour la valider, de la situation individuelle de chaque agent et des impératifs de continuité de service.** L'agent, parent d'enfants en bas âge, qui télétravaille organise sa journée afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle.



VERSION 11 DU 06 / 04 / 2021

Les informations tardives ont laissé l'ensemble des salariés dans une grande incertitude et n'ont pas facilité les tâches de l'ensemble des managers.

«On ne fait pas un retour vers le futur comme il y a un an. On n'est pas sur le confinement total tel qu'il a existé avec des mesures spécifique au niveau de PE» dicit notre DR qui restera attentif au nombre de salariés sur sites et aux activités télétravaillables, limitant ainsi les déplacements.

CONGES PAYEES A SOLDER AU 31 MAI

Aucune annulation, ni report, ni mise sur le CET des congés payés à solder au **31 / 05 / 2021** dernier délai !!!

Notre DR sera très vigilant sur les congés.

COVID ET CAS CONTACT

Dès lors qu'un agent est testé positif ou est cas contact, il est important pour FO qu'il le signale à son hiérarchique et qu'il ne se présente pas sur son site.

✓ Si le cas contact est dans le même foyer que le cas confirmé d'origine et celle où il ne l'est pas. Dans le premier cas, il pourra sortir de quarantaine après un nouveau test négatif réalisé 7 jours après la fin de la quarantaine du malade. Soit 17 jours plus tard.

✓ Si le cas-contact âgé de plus de 6 ans ne souhaite pas faire de test au terme de ces 17 jours, 7 jours supplémentaires sont désormais requis pour mettre fin à l'isolement. La période s'isolement recommandée passe alors à 24 jours !

Les enfants de moins de 6 ans, eux, n'ont pas besoin de s'isoler une semaine de plus et pourront retourner en classe dès le 18ème jour.

Les délais doivent donc être confirmés (sécu et ars car mesures appliqués sur les premiers territoires confinés dès début mars 21)

VACCINATION COVID

Aucune pression n'est faite aux salariés PE ARA. Et même si la vaccination est fortement conseillée, il n'y a pas de temps dédié pour cela et il n'y en aura pas.

«Chacun se débrouille, on peut même se faire vacciner le week-end... et si je voulais être un peu provocateur, avec plus de 50 jours de congés par an, plus des récupérations d'heures et de ceci et de cela...s'il faut prendre une demie journée chacun trouvera une solution, mais en tout cas, ce n'est pas l'établissement qui donnera ces heures-là !!! (FT)

FO demande si en cas d'appel d'un centre de vaccination (pendant le temps de travail sur site ou en télétravail), un conseiller peut-il s'absenter ?

Pour le Directeur : «Aujourd'hui, c'est non !!»